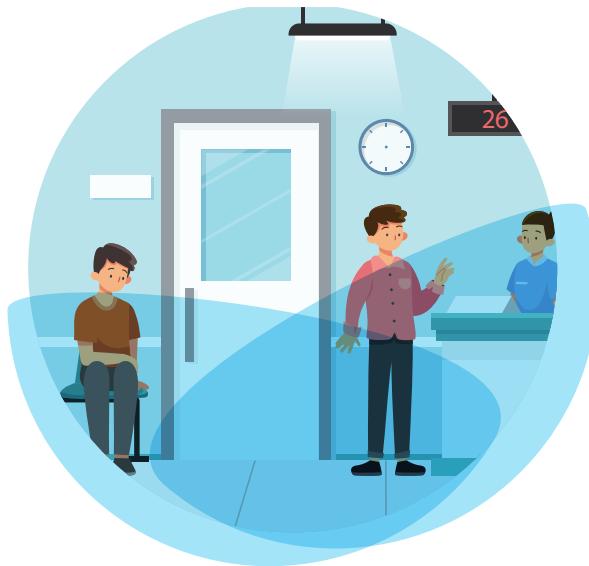


VOTRE PARCOURS DE SOINS AUX URGENCES



Madame, Monsieur,

Vous allez bénéficier d'un parcours de soins adapté à la nature et à la gravité de votre problème de santé. Votre temps d'attente est variable, il dépend de plusieurs critères.

Les soignants vous accueillent avec bienveillance et font en sorte de vous prendre en charge dans les meilleurs délais, nous vous remercions de rester respectueux à leur égard.

Vous trouverez ci-contre le parcours aux urgences, étape par étape



Accueil



A votre arrivée, présentez-vous auprès de l'Infirmier d'Accueil et d'Orientation au **bureau n°1**. Vous serez ensuite dirigé vers l'agent administratif au **bureau n°2** pour constituer votre dossier administratif. Différents documents vous seront demandés : pièce d'identité, carte vitale, carte mutuelle,...



Infirmier d'Accueil et d'Orientation

Un(e) Infirmier d'Accueil et d'Orientation vous recevra afin de déterminer la nature de votre besoin et votre niveau de priorité.

Selon votre besoin, **3 types de prise en charge** sont possibles :



Prise en charge aux urgences

Vous êtes pris en charge par les professionnels des urgences qui peuvent demander des examens complémentaires si besoin.

Votre admission aux urgences est réalisée dans un délai variable, adapté à votre besoin.

La réorientation

Après avis médical, vous êtes réorienté(e) vers :

- un **médecin traitant**,
- le **116-117** (aux horaires de fermeture des cabinets médicaux),
- un **médecin spécialiste ou un autre établissement de santé** en capacité de vous accueillir.

La reconvocation

Après avis médical, vous êtes invité(e) à revenir le lendemain matin aux urgences.

Il ne s'agit pas d'un rendez-vous, vous serez alors pris en charge dans la filière classique des urgences.



Salle d'attente

A chacune de ces étapes, votre temps d'attente est variable, il dépend :

- des soins et examens que votre état de santé nécessite
- du nombre de patients présents dans le service
- de l'arrivée d'autres patients arrivant avec les véhicules d'urgence pour des besoins souvent plus urgents.

Sauf cas particuliers, vos proches ne pourront pas vous accompagner en zone de soins.

